



23 SEPT 2021

00000070

## COMMUNIQUE

Le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO porte à la connaissance des titulaires du baccalauréat séries C et D des sessions de **2019, 2020 et 2021** et des professionnels que l'Unité de formation et de recherche en Sciences de la santé (U.F.R. S.D.S.) organise un test de recrutement **d'étudiant(e)s** pour la 1<sup>re</sup> année de la section Licence en Analyses biomédicales (ex Techniciens Supérieurs de Santé). La durée de la formation est de trois (03) ans. La formation est sanctionnée par le diplôme de Licence professionnalisée en Analyses biomédicales.

Le dossier de candidature comprend :

- Une demande adressée à Monsieur le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO ;
- Une copie légalisée du diplôme du baccalauréat série C ou D, ou l'attestation de réussite (en cours de validité) ;
- Une copie légalisée de l'acte de naissance ou du jugement supplétif ;
- Une copie de la quittance de paiement des frais de dépôt de dossier de quinze mille (15 000) francs payable à la Comptabilité de l'Université Joseph KI-ZERBO.

Les dossiers de candidature sont recevables au service Courrier de l'U.F.R. S.D.S. du **mercredi 15 septembre au mercredi 14 octobre 2021**, les jours ouvrables de 08h00 à 11h00.

Le test comporte les épreuves suivantes :

- |                                  |   |                 |
|----------------------------------|---|-----------------|
| - Mathématiques                  | : | coefficient : 2 |
| - Physique-chimie                | : | coefficient : 3 |
| - Sciences naturelles : biologie | : | coefficient : 2 |

Les épreuves se dérouleront le **dimanche 25 octobre 2021** dans l'enceinte de l'U.F.R. S.D.S. de l'Université Joseph KI-ZERBO.

Le jour du concours, les candidat(e)s doivent se munir d'un document d'identification (CNIB, passeport) en cours de validité, la quittance de paiement des frais de dossier et du nécessaire pour composer (stylo à bille, calculatrice simple).

Le nombre de places mis en compétition est de soixante (60). Par ordre de mérite, les trente (30) premiers seront admis pour le recrutement direct et les trente (30) autres pour le recrutement sur titre (payant).

A l'issue de l'admission, les frais d'inscription sont fixés comme suit :

Désignation	Etudiant(e)s admis(e) au test direct	Professionnel(le)s admis(e) au test direct	Etudiant(e)s nationaux et zone UEMOA sur titre	Professionnel(le)s nationaux et zone UEMOA sur titre	Etudiant(e)s étranger(e)s hors zone UEMOA
Frais d'inscription administrative par an	15 000	50 000	15 000	50 000	250 000
Frais de formation par an	-	-	250 000	250 000	350 000
<b>Total en FCFA</b>	<b>15 000</b>	<b>50 000</b>	<b>265 000</b>	<b>300 000</b>	<b>600 000</b>

*N.B. : L'admission au test de recrutement est indépendant des processus d'obtention des bourses.*

P/Le Président en mission,  
Le Vice-Président chargé des Enseignements et  
Innovations Pédagogiques assurant l'intérim

**Pr Aly SAVADOGO**  
Chevalier de l'ordre des Palme Académiques

